

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative au projet Arkéa Park à Guipavas et à la mise en compatibilité  
du plan local d'urbanisme intercommunal de Brest métropole

**28 mars 2025 - 28 avril 2025**

Par arrêté du 6 mars 2025, le Président de Brest métropole a décidé de l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur le projet de construction d'un nouveau stade de football, dénommé Arkea Park, déposé par la SAS Holdisport sur le secteur du Froustven à Guipavas, ainsi que sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de Brest métropole.

Le projet de l'Arkéa Park consiste en la création d'un nouveau stade de football d'une capacité d'environ 15 000 places, incluant 4 tribunes et les espaces sportifs dédiés dans un ensemble immobilier de 39 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher environ. L'autorité responsable du projet Arkéa Park est la SAS Holdisport.

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU consiste d'une part à la déclaration d'intérêt général du projet Arkéa Park en application de l'article L300-6 du code de l'urbanisme et d'autre part à faire évoluer le PLU de Brest métropole en procédant à l'ouverture à l'urbanisation du terrain d'assiette du projet (passage de zone 2AU en 1AU), et à la mise en cohérence du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation du secteur, nécessaires pour la mise en œuvre opérationnelle du projet. L'autorité responsable de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU est Brest métropole.

L'enquête publique se déroulera du vendredi 28 mars 2025 à 9h30, heure d'ouverture de l'enquête, au lundi 28 avril 2025 à 18h00, heure de clôture de l'enquête.

Une commission d'enquête chargée de conduire l'enquête publique a été constituée par décision du 3 février 2025 de la conseillère déléguée auprès du tribunal administratif de Rennes. La commission est composée de madame Sylvie Couloigner, en qualité de Présidente, de monsieur Jean-Luc Pirost et de madame Elyane Torrent, en qualité de membres titulaires.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- à l'Hôtel de métropole, siège de l'enquête publique, 24 rue Coat-ar-Guéven à Brest, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- en Mairie de Guipavas, place Saint-Eloi, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6071>.

Le dossier tenu à disposition du public sera constitué notamment du dossier de demande de permis de construire déposé par la SAS Holdisport pour le projet Arkéa Park, et du dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Brest métropole. Il est précisé que le projet Arkéa Park a fait l'objet d'une étude d'impact tenant lieu de rapport environnemental de la mise en compatibilité du PLU de Brest métropole. L'étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne, ainsi que les avis exprimés par les collectivités intéressées et leurs groupements, seront consultables avec l'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique pendant toute la durée de celle-ci.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations :

- sur les registres d'enquête tenus à disposition du public à l'Hôtel de métropole, 24 rue Coat-ar-Guéven à Brest, et en Mairie de Guipavas, Place Saint-Eloi ;
- sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6071> ;
- par messagerie électronique, à l'adresse suivante : [enquete-publique-6071@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6071@registre-dematerialise.fr)
- par courrier postal adressé à Madame la Présidente de la commission d'enquête, Hôtel de métropole, Direction des dynamiques urbaines, 24, rue Coat-ar-Guéven – CS 73826, 29238 BREST CEDEX 2,

Un poste informatique sera tenu à la disposition à l'Hôtel de métropole, 24 rue Coat-ar-Guéven à Brest, afin de permettre au public de consulter le dossier en version dématérialisé et de contribuer sur le registre numérique. Le poste informatique sera accessible pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture de l'Hôtel de métropole.

Le public pourra également rencontrer les membres de la commission d'enquête et faire part de ses observations durant les permanences qui se tiendront :

- le vendredi 28 mars 2025, de 9h30 à 12h30 en Mairie de Guipavas, Place Saint-Éloi, et à l'Hôtel de métropole, 24 rue Coat-ar-Guéven à Brest ;
- le jeudi 3 avril 2025, de 14h00 à 17h30, en Mairie de Guipavas, Place Saint-Éloi ;
- le samedi 12 avril 2025, de 9h30 à 12h30 en Mairie de Guipavas, Place Saint-Éloi ;
- le mercredi 16 avril 2025, de 9h30 à 12h30 en Mairie de Guipavas, Place Saint-Éloi ;
- le jeudi 24 avril 2024, de 18h00 à 21h00, en Mairie de Brest, 2 rue Frezier ;
- le lundi 28 avril 2024, de 14h00 à 18h00, à l'Hôtel de métropole, 24 rue Coat-ar-Guéven à Brest.

Au terme de l'enquête publique, les décisions pouvant être adoptées sont les suivantes :

- approbation par le Conseil de la métropole de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Brest métropole ;
- délivrance par le Maire de Guipavas du permis de construire pour le projet Arkéa Park, au bénéfice de la SAS Holdisport.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête resteront consultables pendant un an à l'Hôtel de métropole, en Mairie de Guipavas et sur la plateforme dématérialisée d'enquête publique dédiée <https://www.registre-dematerialise.fr/6071>.